

REGLEMENT

de

L'ACCUEIL extrascolaire



La Petite École dans la Prairie

2020 - 2021

1. Les horaires

Matin : de 7h00 à 8h15 (payant jusqu'à 8h00)
Soir : de 15h25 à 18h00
Mercredi : de 12h25 à 17h30 : accueil extrascolaire à l'école

Attention : les portes de l'accueil extrascolaire ferment à 18h00 précises ! Une pénalité de retard de 5 € par quart d'heure entamé sera demandée à toute personne dépassant la plage horaire.

2. Les tarifs

Matin : 1 € si arrivée avant 7h45 et 0,50 € à partir de 7h45
Gratuité à partir de 8h00
Soir : 1,50 € de 15h25 à 17h00
2,50 € de 17h00 à 18h00
Mercredi : à partir de 12h25 :
1 € par heure entamée avec un maximum de 4 €

3. Mode de paiement

A la réception de la note de frais mensuelle via le compte en banque de l'école.
En indiquant le nom et la classe de l'enfant et le mois concerné.

NB : Les attestations pour les déclarations fiscales ne seront délivrées qu'aux parents en ordre de paiement et seront disponibles à partir du 15 mai.

4. Personnel encadrant

Personnel encadrant est engagé par le service ALE de la Commune ou par du personnel sous contrat de bénévolat et est en formation continuée.

5. Conditions

L'accueil est ouvert à tous.

Ne peuvent reprendre l'enfant que les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription à l'accueil. Un écrit des parents sera exigé pour autoriser d'autres personnes à le faire : sans écrit, l'enfant restera à l'accueil. Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés comme autorisation sauf en cas d'urgence.

Le matin, les enfants se présenteront obligatoirement dans le local où se déroule l'accueil.

6. Les limites à respecter

L'enfant doit se présenter à l'accueillante dès son arrivée, dire bonjour et permettre ainsi de noter sa présence. Et de même, signaler son départ.

Aucun enfant ne peut rester dans les couloirs sans surveillance.

Une fois l'enfant parti, il ne revient plus.

Chacun veillera à la propreté des locaux et des alentours.

Les règles de politesse et de respect sont de mise.

Les parents ne sont pas habilités à intervenir dans les rapports existant entre les différents enfants ni vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. En cas de conflits, l'accueillante est là pour les résoudre.

7. Sanctions éventuelles

Rappel à l'ordre de l'accueillant

Rappel à l'ordre de la Directrice de l'école

Renvoi temporaire de l'accueil

Renvoi définitif de l'accueil

8. Renseignements à fournir

Il est demandé aux parents de remplir et signer la fiche d'inscription ci-jointe.

9. Les assurances

L'accueil se déroulant dans les locaux de l'école, l'assurance de celle-ci couvre donc les enfants par rapport aux dommages corporels.

Attention, si des dommages matériels ou des dégâts sont provoqués intentionnellement, l'assurance n'intervient pas.



La petite Ecole dans la Prairie
Chaussée d'Alseberg, 292
B-1420 Braine-l'Alleud

Fiche scolaire année 2020-2021 pour l'extrascolaire

Classe: _____ N° national (voir carte SIS): _____
Nom et prénom: _____
Sexe: M/F
Lieu de naissance: _____ Nationalité: _____
Date de naissance: _____
Adresse complète: _____

Famille

Nom et prénom du père: _____
Nom et prénom de la mère: _____

Responsable légal: _____
Adresse du responsable légal si différente:

Téléphone:	Père	Mère
Privé:	_____	_____
Travail:	_____	_____
GSM:	_____	_____

Autre personne à prévenir en cas de nécessité:

Nom: _____
Adresse: _____

Téléphone: _____

Mutuelle:

Coller une vignette SVP

Données médicales

Médecin traitant de l'enfant (habituel):

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

NB: Nous vous signalons qu'en cas d'urgence, votre enfant sera transféré à l'hôpital le plus proche.

Vaccins: Date du dernier rappel tétanos: _____

Affections particulières actuelles:

Diabète: _____ asthme: _____ épilepsie: _____

Allergies (à détailler): _____

Données médicales importantes dont l'école doit tenir compte :

Si un traitement doit être exceptionnellement administré pendant les heures de présence à l'école, il est obligatoire de joindre un certificat du médecin traitant (cf recommandation du centre PSE) Nous vous rappelons que, légalement, un enfant malade ne peut fréquenter l'établissement scolaire.

Aptitudes sportives

Sports non autorisés: _____

(Certificat médical obligatoire - durée maximale 3 mois sauf maladie chronique)

Pour toute communication à caractère strictement confidentiel, veuillez prendre contact avec la direction et/ou le médecin scolaire responsable de l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de nous avertir de tout changement.

Date: _____

Signature du responsable de l'enfant: